

SCRIPTA

Numéro Scripta : 6279

Auteur(s) : Osberne, procureur général de l'évêque de Lisieux, Lisieux (trésorier)

Bénéficiaire(s) : Robert de Saint-Martin, Pont-Audemer (doyen)

Genre d'acte : lettre

Authenticité : non suspect

Datation : 1224, 18 décembre

Lieu d'émission : Lisieux

Action juridique : autre

Langue du texte : latin

Analyse

Osberne, trésorier et procureur général de l'évêque de Lisieux, demande à Robert de Saint-Martin, doyen de Pont-Audemer, de délivrer à l'abbé et aux moines de [Saint-Pierre de] Préaux les dix livres à percevoir sur l'église de Selles que Guillaume [de Rupièrre], évêque de Lisieux, leur a accordées au nom de leur prise de possession, et de la même manière, sur l'église de Saint-Germain de Pont-Audemer en plus des vingt livres que les moines y percevaient annuellement.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Rouet Dominique, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Éditions du CTHS (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales ; série in-8°, 34), 2005, n° B176, p. 406-407.

Texte établi d'après a

Osbernus, thesaurarius domini Lexoviensis episcopi, procurator generalis, Roberto de Sancto Martino, decano Pontis Audomari, salutem. Auctoritate domini episcopi Lexoviensis tibi mandamus quatinus abbatem et conventum de Pratellis in corporalem possessionem mittas de decem libris apud Selles quas venerabilis pater Willelmus, Lexoviensis episcopus, eisdem contulit in ecclesia de Sellis nomine appropriationis et similiter de septem libris in ecclesia Sancti Germani de Ponte Audomari quas eisdem predictus Willelmus, Lexoviensis episcopus, contulit in augmentum appropriationis propter viginti libras quas ibidem predicti abbas et conventus annuatim percipiebant. Datum apud Lexovienses, die mercurii ante festum sancti Thome apostoli, anno gratie M° CC° XX° IIII°, mense decembri. Valete.